# COMITÉ DU PROJET ÉOLIEN DE BELLEAU (54)

# COMPTE-RENDU

## CONTEXTE

Conformément au décret du 23 décembre 2023, pris en application de la loi n° 2023-175 sur l'accélération de la production des énergies renouvelables, un comité de projet doit être mis en place pour les projets éoliens situés en dehors des « zones d'accélération des énergies renouvelables ». Dans ce cadre, RP Global, porteur du projet éolien de Belleau, a convié le représentant de la commune de Belleau, ainsi que ceux des communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet et de la communauté de communes Seille et Grand Couronné.

- **Date :** lundi 17 mars 2025, 15h – 16h30
- **Lieu** : Commune de Sivry, salle polyvalente rue Natagne
- **Invités** : 31 personnes - maires des communes des 6 km autour du projet, communauté de communes de Seille et Grand Couronné
- **Moyen** : invitation par courrier recommandé en date du 28 février, accompagné d'une note de présentation non technique et relances téléphoniques aux communes limitrophes de Belleau
- **Déroulé** : 1h de présentation (support disponible sur le site projet), 30 minutes d'échanges avec les participants

## PRÉSENCES ET ABSENCES

**Participants :**

Élus

- Philippe Barthélémy, Maire de Belleau
- Christine Jobert, Conseillère municipale de Bratte
- Chantal Chery, Maire de Chenicourt
- Régis Deprugney, Adjoint au Maire de Custines
- Patricia Chauvet, Adjointe au Maire de Custines
- Jean-Marie Renard, Maire de Landremont
- Francis Girard, Adjoint au Maire de Port-sur-Seille
- Denis Mathieu, Maire de Sivry
- Jacques Fritsch, premier Adjoint au Maire de Sivry
- David Girard, Maire de Ville-au-Val
- Abdel Hafidi, Chargé de mission transition à la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné

Equipe RP Global

- Jean Villette, chef du projet éolien de Belleau RP Global
- Sabrina Minet, cheffe de projet éolien RP Global
- Marilou Baeye, responsable communication et concertation RP Global

## POINTS ABORDÉS ET INTERVENTIONS

1. **Position des communes sur le projet**

**Commune de Belleau**

- Philippe Barthélémy, Maire de Belleau, rappelle que le conseil municipal a suivi l'avis de la population après la consultation citoyenne en décembre 2024 auprès des habitants. Ce sondage portait sur la poursuite ou non du projet de parc éolien sur la commune. En votant contre, il affirme ainsi respecter la promesse faite aux habitants. M. le Maire souligne que les cinq villages de la commune (Belleau, Lixières, Manoncourt-sur-Seille, Morey et Serrières) étaient représentés lors de cette consultation publique.
- M. le Maire rappelle que la première implantation du projet avait été envisagée à proximité du village de Morey. Il précise qu'il s'était opposé à cette localisation sans attendre l'avis de la population, en raison de la proximité des premières habitations.
    - Concernant la consultation publique, RP Global a pris acte de ce résultat et en reconnaît les enseignements. RP Global souligne que, bien que le « non » soit majoritaire avec 152 voix, 74 personnes se sont prononcées en faveur du projet éolien. Ce chiffre révèle un soutien notable parmi les habitants, ce qui est inhabituel dans ce type de consultation, témoignant ainsi d'un certain intérêt pour le projet. L'entreprise souligne également que les 226 votants ne représentent que 40 % des électeurs de Belleau, alors que le conseil municipal s'était engagé à suivre l'avis de la population uniquement si le taux de participation atteignait au moins 50 %.

**Communes de Chenicourt et Nomeny**

- Chantal Chery, Maire de Chenicourt s'interroge sur la poursuite du projet malgré les refus exprimés par la commune de Belleau. Mme le Maire précise qu'elle et M. le Maire de Nomemy *[absent à cette réunion]* s'opposent au projet éolien par respect pour la commune de Belleau. Mme le Maire de Chenicourt précise qu'un sondage a été réalisé tôt sur la commune de Nomeny et a révélé une opposition majoritaire. Au sujet de ce dernier point, M. le Maire de Belleau souligne qu'il est difficile de consulter la population sur un projet encore inexistant, estimant qu'il est préférable d'attendre que ses contours soient mieux définis avant de recueillir l'avis des habitants.

- RP Global indique que l'étude de faisabilité du projet, lancée en 2020, a reçu un avis favorable du conseil municipal de Belleau. En 2024, ce dernier a également validé l'implantation d'éoliennes sur les parcelles communales. Les études confirmant la compatibilité du site et les investissements engagés ont conduit RP Global à poursuivre le projet. RP Global souligne avoir organisé plusieurs permanences publiques pour informer les habitants, dans un souci de transparence, et rappelle que ces derniers pourront à nouveau s'exprimer lors de l'enquête publique menée durant l'instruction du dossier par la préfecture.

**Commune de Ville-au-Val**

- David Girard, Maire de Ville-au-Val se demande si le préfet peut autoriser un projet non validé par les conseils municipaux.
    - RP Global indique que le préfet peut autoriser un projet même sans validation des conseils municipaux, leur avis étant consultatif. La décision repose sur l'instruction préfectorale, l'enquête publique et l'évaluation des services de l'État, dans le respect du cadre réglementaire. Le porteur de projet précise qu'il est aujourd'hui très complexe de développer un projet sans soutien de la mairie, ce qui n'était pas forcément le cas il y a plusieurs années.

## 2. Informations sur les retombées économiques

- M. le Maire de Ville-au-Val s'est étonné du montant des retombées fiscales annoncées pour la commune de Belleau, jugé faible. Il souligne qu'une société concurrente avait estimé à 112 000 € les retombées économiques pour Ville-au-Val dans le cadre d'un projet similaire de quatre éoliennes, une proposition à laquelle il n'a pas donné suite.
    - RP Global indique que les retombées fiscales d'un projet éolien sont strictement encadrées par la loi et ne varient pas d'un porteur de projet à un autre. Elles reposent sur des taxes nationales appliquées de manière uniforme, en fonction de la puissance installée du parc éolien. (cf. support de présentation du comité de projet – retombées fiscales).
      En revanche, les mesures d'accompagnement financées par le porteur de projet peuvent différer. Celles intégrées au projet en cours de dépôt sont celles proposées en discussions avec les bureaux d'études. La communication avec la commune étant actuellement interrompue, RP Global n'a pas eu l'opportunité de discuter d'éventuelles mesures supplémentaires. Cependant, les propositions de partage de la valeur et mesures d'accompagnement sont les bienvenues, le porteur de projet est disposé à étudier toutes les propositions.

### 3. Questions techniques sur le fonctionnement des parcs éoliens

- Une question a été soulevée concernant le bridage des éoliennes, en particulier sur la vérification de la bonne mise en œuvre de ce dispositif. RP Global a en effet précisé lors de la présentation que le projet prévoit des arrêts temporaires dans plusieurs situations, notamment pour des raisons acoustiques ou écologiques (protection des chauves-souris et des oiseaux).
    - RP Global précise que les systèmes de bridage des éoliennes sont automatiques. En fonction des conditions météorologiques, des vitesses de vents, les modes de bridages intégrés dans l'éolienne ralentissent ou arrêtent l'éolienne. Concernant la vérification, au niveau acoustique, des études sont réalisées dans les 12 mois suivant la mise en service du parc éolien. Pour les bridages écologiques, des suivis faits par des bureaux d'études sont prévus dans les années suivant la mise en service du parc. Ces éléments sont intégrés dans l'arrêté d'autorisation du parc éolien et sont régulièrement contrôlés par les services des installations classées de la DREAL.
- Une question a été posée concernant le financement du démantèlement des éoliennes
    - RP Global précise que le démantèlement des installations est entièrement pris en charge par le porteur de projet, sans frais pour les communes ou les propriétaires de terrain. Le porteur de projet doit apporter une garantie financière au moment du dépôt de la demande d'autorisation. RP Global rappelle que les éoliennes et leurs fondations (dalle de béton) sont entièrement retirées et le site est entièrement remis en état.

### 4. « Zones d'accélération des énergies renouvelables » et implantation des projets

- Une contradiction est soulevée : les projets éoliens se développent souvent dans des zones qui ne sont pas définies comme des « zones d'accélération des énergies renouvelables », ce qui pose un problème pour leur acceptabilité.
- Un élu affirme ne pas avoir souhaité définir de « zones d'accélération des énergies renouvelables » pour ne pas être contraints d'accepter un projet.
    - RP Global précise que, s'il en avait l'opportunité et l'information, il privilégierait le développement de projets dans les zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes en concertation avec les communautés de communes. Toutefois, la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables pour la communauté de communes de Seille et Grand Couronné n'est pas encore disponible. Par ailleurs, il reste possible d'étudier la faisabilité d'un projet en dehors de ces zones, à condition de respecter les critères réglementaires applicables à ce type de projet. RP Global rappelle que le projet éolien de Belleau a été initié fin 2020, avant la création des zones d'accélération.

## CONCLUSION

La réunion a mis en évidence des interrogations sur le cadre réglementaire du projet et plusieurs maires ont insisté sur l'importance de respecter les décisions municipales. Les élus s'accordent à vouloir apaiser les tensions locales au sujet de l'éolien.

RP Global a plusieurs fois indiqué que les suggestions d'amélioration du projet, notamment en matière de partage de la valeur et de mesures d'accompagnement, étaient les bienvenues et que l'entreprise restait ouverte à l'étude de toute proposition.

RP Global remercie les élus pour leur participation et la qualité des échanges lors du comité de projet, ainsi que la commune de Sivry pour le prêt de la salle et l'accueil réservé à l'équipe. L'entreprise se tient à la disposition des élus et des habitants pour toutes autres questions concernant le projet.

**Contact**

Jean Villette

Chef de projet éolien
RP Global France
j.villette@rp-global.com
03 20 51 16 59

**Site du projet éolien de Belleau**

**https://parc-eolien-belleau.fr**

Retrouvez le support de présentation du comité de projet et ce compte-rendu sur le site du projet.